

# Charte de la catégorie Enduro : loisirs

Dans le cadre d'une manche du championnat de Belgique d'enduro, organisée sous l'égide de la Fédération Motocycliste de Belgique et/ou de ses fédérations affiliées FMWB et Motorsport Vlaanderen, un cercle affilié peut accepter des conducteurs « Loisirs ». Les motos d'enduro seront homologuées et immatriculées. Ces pilotes « Loisirs » ne seront pas repris dans le cadre de la compétition mais pourront emprunter le tracé de l'enduro sous certaines conditions.



Ces pilotes devront :

1. Soit posséder une licence annuelle Entraînement Offroad délivrée par la FMWB ou Motorsport Vlaanderen, via l'application **My FMB-BMB** (Magelan).
2. Soit souscrire une licence 1 manifestation loisir avant l'épreuve auprès de la FMWB ou de la Motorsport Vlaanderen, via l'application **My FMB-BMB** (Magelan). La délivrance d'une licence 1 manifestation Loisir sera également possible sur place le matin de l'épreuve auprès du responsable administratif de la FMB.
3. S'inscrire au préalable à l'épreuve via le site **fmbenduro.ris-timing.be**. (La prise de licence et l'inscription sur place le matin de l'épreuve sont possible sans majoration de prix).
4. Être en mesure de prouver leur appartenance à un club affilié à la FMWB ou Motorsport Vlaanderen. Dans le cas contraire ils devront s'acquitter d'une affiliation annuelle auprès du club organisateur sur place le matin de l'épreuve.
5. Déposer une caution de 50 € pour le dossard.
6. Présenter personnellement la moto au contrôle technique afin de vérifier le bon état et la conformité de celle-ci : pneus homologués (cross interdit), bruit 94 dB, pas de perte d'huile etc., et ce à partir de 9h30.
7. Obligatoirement porter toute la journée le dossard remis à l'inscription.
8. Obligatoirement ravitailler leur machine en essence et exécuter les autres travaux sur la moto sur un tapis environnemental.
9. Respecter le tracé réservé aux Loisirs, ainsi que respecter les consignes données par l'organisateur et les officiels. Entre autres, pas de passage dans les étapes spéciales.
10. Départ à partir de 10h00 jusqu'à 12h00.
11. Rentrer le dossard à l'organisateur en fin de journée au plus tard pour 17h00.
12. En cas de non respects de cette charte, la caution de 50 € sera retenue.

Révision : 22/03/2021.